



## Pension alimentaire

-----  
Par chuck

bonjour, je suis en instance de divorce depuis plusieurs années. J'ai subit une grave agression qui m'a laissé de lourde séquelle. Je touche l'allocation adulte handicapé. Comme je ne peut plus travailler ,mon agression a été jugé au tribunal dernièrement et j'ai touché un somme d'argent importante. Mon ex femme veut demander une somme conséquente pour une pension alimentaire. A t-elle le droit de faire cette demande? et est-ce recevable devant le juge.  
merci de votre aide  
cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Une pension alimentaire c'est pour des enfants.  
Pour une ex-épouse (l'ONC a été prononcée ?) c'est une prestation compensatoire.  
Le juge étudiera les arguments de chacun pour prendre sa décision.